

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**1. CHAMP D'APPLICATION**

- 1.1. Toutes les ventes et fournitures de produits (les "**Produits**") par GRUPPO PIAZZETTA S.p.A. (le "**Vendeur**") sont soumises aux présentes conditions générales de vente (les "**Conditions**") et tout contrat (le "**Contrat**") conclu en vertu de l'article 2 implique leur pleine acceptation par l'acheteur ("l'**Acheteur**").
- 1.2. Toute dérogation aux conditions n'est valable que si elle a été expressément approuvée par écrit par le vendeur. Sauf convention écrite contraire, les présentes conditions prévalent toujours sur les conditions générales d'achat de l'acheteur, quelle que soit la date de leur envoi à l'acheteur et/ou de leur réception par le vendeur. Elles prévalent également sur tout accord antérieur entre les parties, quelle qu'en soit la forme, qui sera réputé résilié.

2. COMMANDES ET CONFIRMATIONS DE COMMANDE

- 2.1. Les contrats entre le vendeur et l'acheteur sont conclus de la manière suivante: le vendeur, ayant reçu une demande de produits de la part de l'acheteur ("**commande**"), envoie son offre ("**confirmation de commande**"). Le contrat ("**contrat**") est conclu dès réception par l'acheteur de la confirmation de commande.
- 2.2. Les commandes reçues par l'acheteur n'engagent le vendeur que si elles sont acceptées par l'émission d'une confirmation de commande.
- 2.3. La commande de l'acheteur peut être révoquée par l'acheteur jusqu'à ce que la confirmation de la commande soit émise par le vendeur.

3. PRIX ET PAIEMENTS

- 3.1. Sauf accord écrit contraire, les prix de vente ne comprennent pas les frais de transport et s'entendent hors taxes et droits de douane.
- 3.2. Le vendeur se réserve le droit de demander une révision du prix si des augmentations des coûts de production (en ce qui concerne les matières premières, la main-d'œuvre et d'autres éléments de coût) de plus de 5 % surviennent entre la date de confirmation de la commande et la date de facturation.
- 3.3. Les paiements sont effectués au domicile du vendeur de la manière et dans les conditions prévues dans la confirmation de la commande et ne peuvent être encaissés par les agents du vendeur que sur autorisation écrite expresse.

- 3.4. L'émission de lettres de change ou d'autres instruments de crédit, si elle est acceptée par le vendeur, s'entend toujours sous réserve d'encaissement.
- 3.5. Jusqu'au paiement intégral du prix, les Produits restent la propriété du Vendeur qui peut à tout moment en réclamer la restitution.
- 3.6. En cas de non-paiement, même partiel, aux échéances convenues, une mise en demeure n'est pas nécessaire :
 - a) des intérêts moratoires courent en faveur du vendeur, à compter de la date d'échéance du paiement et jusqu'au règlement effectif, au taux fixé à l'article 2, point 6), de la directive 2011/7 UE du 16.2.2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, ou au taux fixé dans toute législation de mise en œuvre et de transposition qui pourrait être applicable à l'avenir.
 - b) le vendeur peut immédiatement interrompre toute livraison ultérieure, même si elle se rapporte à d'autres contrats ;
 - c) l'acheteur est réputé avoir perdu le bénéfice du délai, ce qui donne au vendeur le droit d'exiger le paiement immédiat de la totalité de la créance qu'il détient pour toutes les livraisons effectuées et non encore payées.

4. LIVRAISON ET DÉLAIS DE LIVRAISON

- 4.1. Les délais de livraison, estimés à 30 jours ouvrables à compter de la date de confirmation de la commande, sont approximatifs en faveur du vendeur et ne sont jamais impératifs.
- 4.2. Sauf accord écrit contraire, les livraisons sont réputées s'effectuer Ex Works (Incoterms® 2020).
- 4.3. L'Acheteur reconnaît que tout retard dans la livraison des Produits par rapport à la date indiquée dans la Confirmation de Commande ne pourra donner lieu à aucun dommage indemnisable ni à la résiliation du Contrat.
- 4.4. En tout cas, la livraison est subordonnée à l'exécution ponctuelle des paiements convenus et déjà dus, même en ce qui concerne les commandes antérieures.
- 4.5. Le vendeur se réserve le droit d'accepter des demandes de livraison pour des commandes partielles.

5. RETOURS ET RÉCLAMATIONS

- 5.1. Tout retour des Produits doit être autorisé par écrit par le Vendeur; ce n'est que si les Produits

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

sont en parfait état et non utilisés, que 70% du prix net payé par l'Acheteur sera remboursé.

- 5.2. Immédiatement après la livraison des produits, l'acheteur est tenu de vérifier que les produits livrés correspondent à ceux commandés et qu'ils correspondent aux caractéristiques convenues.
- 5.3. L'Acheteur doit formuler toute réclamation ou signaler tout défaut par communication ("Réclamation") par e-mail à info@gruppopiazzetta.com, en joignant la preuve du défaut et une copie du document de livraison des Produits, au plus tard dans les 8 jours ouvrables, sous peine de déchéance, après la réception des Produits (en cas de défaut apparent) ou la découverte du défaut (en cas de défaut caché).
- 5.4. La notification du défaut doit s'accompagner de la mise à disposition simultanée des produits défectueux, avec indication du lieu où ils peuvent être inspectés ; l'absence de mise à disposition des produits ou une réclamation formulée d'une manière non conforme à ce qui précède entraîne l'annulation de la garantie de l'acheteur.
- 5.5. En cas de réclamation, le vendeur n'est tenu de remplacer dans un délai raisonnable que les composants qui s'avèrent effectivement défectueux et/ou dépourvus des qualités contractuelles, ou, au choix du vendeur, d'accorder une remise ou de remplacer le produit s'il n'est pas possible de remédier au défaut. L'indemnisation des frais de transformation, de démontage et d'élimination des Produits est expressément exclue, de même que l'indemnisation des frais de main-d'œuvre et des dommages indirects, du manque à gagner et de tout autre dommage.

6. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

- 6.1. Le vendeur garantit uniquement que les produits sont conformes aux dispositions (i) de la confirmation de commande et (ii) des spécifications techniques des produits, à l'exclusion de toute garantie implicite de qualité, de fonctionnalité ou d'autres caractéristiques, y compris la qualité de commercialisation en dehors du territoire italien, lorsqu'elle n'est pas expressément mentionnée ("**Garantie**").
- 6.2. La garantie est fournie uniquement à la condition que les produits soient installés, utilisés et stockés conformément aux instructions, recommandations et fiches techniques du vendeur et qu'ils soient

régulièrement entretenus par le vendeur ou ses techniciens agréés.

- 6.3. La garantie ne couvre pas les défauts ou les dommages liés à l'installation, à la maintenance ou à l'entretien par l'acheteur ou des tiers.
- 6.4. La garantie ne couvre que les pièces de rechange pour les composants défectueux ou les dysfonctionnements du produit ; elle ne couvre pas les composants soumis à une usure normale et les consommables tels que les joints, les garnitures, les pièces en vitre, etc.
- 6.5. Sauf accord écrit contraire, la garantie est réputée fournie pour une période de 12 mois à compter de la livraison du produit à l'acheteur.
- 6.6. Le Vendeur se réserve le droit de fournir au Client final une garantie spécifique du fabricant, conventionnelle et complémentaire à la garantie légale, avec le contenu et pour la durée que le Vendeur juge appropriés.
- 6.7. Le vendeur n'est responsable envers l'acheteur que dans les limites de la garantie, à l'exclusion expresse de toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects aux personnes ou aux biens résultant du transport, de l'installation, de l'entretien ou de l'utilisation des produits fournis, ou de leur défaillance ou défaut, sauf dans les cas où l'exclusion ou la limitation de la responsabilité n'est pas autorisée par la loi.
- 6.8. En tout cas, la responsabilité du vendeur est limitée à la valeur du prix de vente figurant dans le contrat.

7. SECRET ET MARQUES

- 7.1. L'Acheteur reconnaît que toutes les marques et tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits, y compris, sans s'y limiter, les droits relatifs à : brevets d'inventions, dessins ou modèles, modèles d'utilité, marques dont le Vendeur est propriétaire ou licencié, savoir-faire, spécifications techniques et secrets commerciaux, données et informations de quelque manière que ce soit enregistrées ou relatives à ces droits (collectivement "DPI") sont la propriété totale et exclusive du Vendeur et que leur communication ou leur utilisation dans le cadre de la vente ou du service d'un Produit ne donne lieu à aucun droit ou réclamation à leur égard de la part de l'Acheteur, même après la cessation de toute relation commerciale entre les Parties.
- 7.2. L'acheteur s'engage à ne pas s'engager dans des activités incompatibles avec la propriété du vendeur sur les DPI, y compris, mais sans s'y

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

limiter, les altérations et modifications non autorisées des produits.

- 7.3. L'acheteur s'abstiendra d'utiliser et d'enregistrer des marques similaires et/ou susceptibles d'être confondues avec le DPI et n'utilisera le DPI du vendeur que conformément aux instructions de ce dernier et aux fins énoncées dans les présentes conditions.
- 7.4. Les marques du vendeur peuvent également être utilisées directement par l'acheteur à des fins publicitaires, mais, dans tous les cas, uniquement avec l'accord écrit préalable du vendeur.
- 7.5. Sous réserve d'un accord écrit spécifique, l'Acheteur peut utiliser certains des DPI du Vendeur exclusivement conformément au Règlement d'utilisation des marques et des noms de domaine appartenant à Gruppo Piazzetta S.p.A., afin de promouvoir les Produits et leur revente, y compris par l'organisation d'expositions et d'étalages. L'utilisation des Produits ou des DPI de Gruppo Piazzetta S.p.A. à des fins promotionnelles et de mise en place se fait aux soins et aux frais de l'Acheteur, qui s'engage à indemniser le Vendeur de tout dommage causé aux Produits, aux choses ou aux personnes, ainsi que de toute réclamation de la part de tiers.

8. INTERDICTION DE REVENTE AUX PERSONNES SANCTIONNÉES

- 8.1. L'Acheteur ne doit pas, directement ou indirectement, revendre, distribuer, transférer ou céder de quelque manière que ce soit les Produits ou l'un de leurs composants ou pièces détachées à une personne affectée par des sanctions internationales ou opérant dans un pays figurant sur la liste noire des autorités internationales compétentes.
- 8.2. L'acheteur s'engage à exercer un contrôle raisonnable pour s'assurer que tout acheteur ou destinataire potentiel des biens ou des composants ou pièces détachées ne fait pas l'objet de sanctions internationales ou n'est pas situé dans un pays figurant sur une liste noire. L'Acheteur prendra toutes les mesures nécessaires pour vérifier le statut de conformité des acheteurs ou destinataires potentiels avant de s'engager dans toute activité de revente et informera rapidement le Vendeur en cas de commandes suspectes.

9. RENONCIATION À L'INDEMNITÉ DE DÉPART

- 9.1 En cas de commandes répétées, l'acheteur renonce expressément, dès à présent, à tout

droit ou à toute réclamation de nature compensatoire, indemnitaire ou compensatrice, pour quelque raison que ce soit, y compris la survaleur, résultant de la résiliation, pour quelque raison que ce soit, de la relation d'achat ou de fourniture des produits.

10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION EXCLUSIVE

- 10.1 Le droit italien régit les conditions et tout contrat, accord ou litige découlant de ces conditions ou en rapport avec elles. Le Tribunal de Trévise (Italie) est seul compétent pour tout litige entre les Parties concernant la stipulation des Conditions, le Contrat, ses clauses, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation, et tout contrat, accord ou litige qui en découle ou qui y est lié, à l'exclusion expresse de tout autre tribunal potentiellement compétent.
- 10.2 Seul le vendeur a également le droit d'agir auprès du tribunal du lieu où se trouve l'acheteur ou au lieu où les produits ont été ou auraient dû être livrés.

11. TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 11.1 Conformément et aux fins de l'article 13 du règlement de l'UE n° 679/ 2016 ("Règlement général sur la protection des données - RGPD"), le vendeur et l'acheteur déclarent qu'ils se sont mutuellement informés sur: l'identité et les coordonnées du Responsable du traitement; la base juridique, les finalités et les modalités de traitement de leurs données respectives; la communication et la diffusion des données personnelles à des tiers; la durée de conservation des données; le caractère obligatoire ou facultatif de la fourniture des données et les conséquences d'un éventuel refus de répondre ou de les communiquer; les droits de la Personne concernée et notamment le droit de s'opposer au traitement des données la concernant et/ou d'obtenir l'effacement, la transformation, la mise à jour, la rectification et l'intégration de ces données. En signant les Conditions, les parties consent mutuellement, le cas échéant conformément à l'article 7 du Règlement UE n° 679/ 2016, au traitement de leurs données dans les conditions et limites susmentionnées. L'Acheteur reconnaît également avoir pris pleinement connaissance de la notice d'information susmentionnée à l'adresse <https://www.gruppopiazzetta.com/it-IT/condizioni-general-di-vendita>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour accepter les conditions :

DATE _____

SIGNATURE et TAMPON _____

Conformément à l'article 1341, paragraphe 2, du code civil et aux fins de celui-ci, les clauses suivantes sont expressément approuvées :

3.2 (révision du prix) ; 3.6 (non-paiement et déchéance du bénéfice du terme) ; 4.1, 4.3 (retard de livraison) ; 5.1 (remboursement partiel du prix en cas de retour autorisé) ; 5.3 (réclamations et déchéance de la garantie) ; 6.7, 6.8 (limitation de la responsabilité) ; 9.1 (exclusion de l'indemnité de départ) ; 10 (droit applicable et compétence exclusive).

L'ACHETEUR

LIEU et DATE: _____